

Syllabus 2026-2027**Module :** Stage dans une institution socio-sanitaire**Code :** APS 8**Titre du module sur la plateforme Moodle :** HESAV_APS_8_STAGE DANS UNE INSTITUTION SOCIO SANITAIRE**Clé d'inscription sur la plateforme Moodle :** APS8/26-27

Responsable module	Vanessa Di Nuzzo Stauffer	021 556 63 03	vanessa.dinuzzo@hesav.ch	Bureau 02-37
---------------------------	----------------------------------	----------------------	---------------------------------	---------------------

1. Introduction au module

L'APS permet de répondre aux conditions d'admission aux formations Bachelor du domaine de la santé.

L'APS vise à l'acquisition des connaissances, habiletés et attitudes de base dans le domaine de la santé. Elle se compose de modules de cours et de stages permettant :

- L'acquisition de connaissances de bases théoriques, méthodologiques et techniques ;
- La réalisation de pratiques de soins auprès de personnes ayant des besoins de santé ;
- La compréhension du travail en équipe et de l'organisation du travail, dans des institutions et organisations socio-sanitaires ou d'autres institutions ;
- Le développement de la connaissance de soi à travers l'expérience, l'analyse des situations et des relations humaines rencontrées.

Ainsi, l'APS permet aux étudiant·es de confirmer leur orientation dans l'une des professions du domaine de la santé.

Ce module est composé de 8 semaines de stage à 100%, dans une institution socio-sanitaire 8 semaines à 100%, de la 2^{ème} à la 9^{ème} semaine du calendrier civil pour les étudiant·es des groupes L à R et de la 10^{ème} à la 17^{ème} semaine du calendrier civil pour les étudiant·es des groupes A à K.

La période de stage est précédée d'une préparation spécifique et suivie d'un cours de débriefing.

2. Finalités et objectifs généraux d'apprentissage

Le stage dans une institution socio-sanitaire vise à ce que l'étudiant·e, quelle que soit son orientation professionnelle future, réalise des activités d'aide aux soins. En référence au plan d'études cadre des modules complémentaires santé (Domaine santé, 2011), les objectifs généraux du stage dans une institution socio-sanitaire sont :

- Expérimenter l'activité dans un milieu de la santé et des populations ayant des besoins de santé ;
- Réaliser des actions de soins et d'accompagnement auprès de personnes ayant des besoins de santé ;
- Découvrir différentes professions du domaine de la santé et différents milieux de soins ;
- Évaluer ses aptitudes à exercer une activité au sein d'une équipe de soins ;
- Affirmer sa motivation dans la poursuite d'études dans le domaine de la santé ;
- Démontrer les aptitudes professionnelles décrites dans le document d'évaluation du stage.

Les objectifs généraux d'apprentissage des cours du module :

- Se préparer activement à sa période de stage ;
- Décrire une expérience vécue en stage et débiter une analyse pour exploiter son potentiel d'apprentissage.

3. Relation avec les autres modules de l'APS

L'étudiant·e va donc mettre en pratique durant son stage en institution socio-sanitaire, toutes les connaissances et habiletés acquises lors des cours et ateliers de l'ensemble des modules : APS1/Observation clinique, APS2/Activité de la vie quotidienne, APS3/Prévention et sécurité, APS4/Relation et communication, APS5/Collaboration et travail en équipe, APS6/Apprendre. Son savoir-être ainsi que ces expériences de vie vont aussi être mobilisées durant ce stage.

Pour pouvoir effectuer le stage, il est nécessaire d'avoir suivi les cours de tous les modules, afin de se préparer au mieux à son rôle professionnel.

4. Structure et organisation temporelle du module

Les cours des modules se déroulent sur toute l'année académique de fin septembre à fin mai.

Dotation horaire des cours : 16 périodes réparties avant et après le stage

Travail personnel pour les cours : environ 4 périodes

Dotation horaire du stage socio-sanitaire : 8 semaines à 100%

5. Description des contenus de cours du module



Intitulé du cours	Période	Contenus	Travail personnel au préalable
Introduction au module	1 période	Présentation des informations principales du module, « feuille de route »	
Atelier 1 : initiation à la formation	2 périodes	Faire connaissance avec son groupe-classe et son enseignant·e des ateliers 1 à 4 en APS8. Identifier les ressources Préparer l'atelier 2 - objectifs de stage	
Présentation des stages	2 périodes	Donner les informations spécifiques pour la préparation, la réalisation, l'évaluation et la validation du stage, réponse à vos questions, comprendre son rôle de stagiaire	6 minutes : lecture de parties du document cadre de réalisation du stage socio-sanitaire. Consignes sur Moodle
Atelier de préparation au contexte de stage	3 périodes	Avec un ou une intervenant·e externe d'une institution socio-sanitaire. L'atelier va porter sur différents thèmes pour vous préparer à votre contexte de stage et votre rôle professionnel	30 minutes : se documenter sur son lieu de stage (internet, catalogue de stage)
Atelier 2 : objectifs de stage	2 périodes	Travail de vos objectifs personnels de stage et les moyens pour les atteindre, selon les consignes reçues à l'atelier 1 - Initiation Présentation du Journal de bord Préparation à l'atelier 3	2 périodes prévues dans votre horaire pour préparer 3 objectifs de stage et les moyens pour les atteindre, à envoyer par mail à votre enseignant·e des ateliers 1 à 4 d'APS8.
Stage en institution socio-sanitaire	8 semaines à 100%, janvier-février ou mars avril selon la demi-volée	Selon son lieu de stage	Des recherches personnelles vous seront demandées tout au long du stage en lien avec les situations des bénéficiaires
Atelier 3 : débriefing et analyse d'une situation rencontrée en stage	4 périodes	Décrire une expérience vécue en stage et débiter une analyse pour exploiter son potentiel d'apprentissage	
Atelier 4 : clôture	2 périodes	Synthèse de l'année de formation, de son stage, de ses apprentissages et perspectives	

Tous les cours ci-dessus doivent être suivis et ont lieu en présentiel. **Si un cours est manqué par l'étudiant·e, il lui sera demandé de justifier son absence et de rattraper le contenu du cours selon différentes modalités.** La ponctualité est également de rigueur. Nous vous remercions d'avertir l'enseignant·e concerné·e en cas de retard ou d'absence exceptionnels. Les rendez-vous médicaux (ou autre) sont à prendre en dehors des horaires de cours. Les téléphones portables sont éteints.

6. Stratégies pédagogiques privilégiées et communication

Les stratégies pédagogiques privilégiées, sont le stage pratique, la mobilisation des connaissances et des habiletés apprises en cours pour le stage, la participation active des étudiant·es durant les cours pré- et post-stage, du travail personnel en amont des cours.

Les trois canaux principaux de communication avec l'étudiant·e sont :

- Outlook : **adresse électronique HESAV** pour communiquer avec l'ensemble des étudiant·es et enseignant·es du module
- Cyberlearn - Moodle APS8 : plateforme contenant les supports de cours et les documents nécessaires pour se rendre en stage et d'autres informations utiles
- Teams pour des entretiens éventuels avant, pendant, après le stage avec la responsable de module

7. Modalités de validation

La validation du stage socio-sanitaire de 8 semaines est effectuée par un ou une référent·e de stage de l'institution, à partir du document « Evaluation du stage » (à la fin du document). Le ou la référent·e de stage (cf. art.15 Directive sur la formation en année propédeutique santé) procède à l'évaluation sommative, habituellement durant la dernière semaine, en se basant sur les critères et indicateurs du document « Evaluation du stage », sur la réalisation des activités attendues figurant dans le cahier des charges du ou de la stagiaire et de l'atteinte des objectifs d'apprentissage définis dans le contrat pédagogique.

Le stage est acquis si au moins quatre des six critères définis pour l'évaluation sont remplis.

Le document « Evaluation de stage » est signé et daté par le ou la référent·e et l'étudiant·e, qui par sa signature, atteste qu'il ou elle a pris connaissance du document, quelle que soit l'issue du stage.

La validation du module APS8 n'est réalisée qu'une fois :

- **Le contrat pédagogique et l'évaluation du stage signés** par les deux parties sont parvenus à la haute école 3 jours ouvrables après la fin du stage.
- **Le nombre de jours d'absence** en stage de l'étudiant·e ne dépasse pas 5 jours

Lorsque l'étudiant·e obtient un résultat insuffisant à son évaluation de fin de stage ou que le nombre de jours d'absence est supérieur à 5 jours, le module est non-validé et l'étudiant·e est en remédiation.

La validation formelle du module APS8 est transmise selon les mêmes modalités que les autres modules, au mois de juin de l'année académique en cours.

8. Remédiation

L'étudiant·e dispose de la possibilité d'une remédiation (article 18 de la Directive sur la formation en année propédeutique santé) sous forme d'un nouveau stage de 4 semaines. La haute école détermine le lieu où s'effectuera cette remédiation qui se déroule en principe après les remédiations des autres modules de l'APS, c'est-à-dire durant l'été qui suit.

Lors du stage de remédiation, toute absence de plus de trois jours entraîne la non-validation du stage. Les autres conditions de validation, ainsi que les modalités de remise des documents de stage, demeurent identiques à celles du stage initial.

Pour les étudiant·es en maturité spécialisé santé, la durée et la date du stage de remédiation est conditionnée par la réussite du travail de maturité spécialisée santé.

9. Condition particulière

Dès que des situations problématiques importantes surviennent, la haute école demande à l'institution de l'informer. Une évaluation de la situation dans son contexte est effectuée conjointement afin de déterminer les mesures appropriées.

En cas de faute grave, l'Institution informe immédiatement le·la responsable des stages de la Haute Ecole concernée. Elle peut interrompre le stage et en indique les motifs à la direction de la Haute Ecole (article 14, alinéa 3, de la Convention sur les stages socio-sanitaires d'Année Propédeutique).

Par faute grave, on entend :

- Mise en danger du ou de la bénéficiaire de soin, de l'équipe ou de soi-même
- Infraction pénale

Toute interruption entraîne l'échec du module de stage. Les conséquences de l'interruption sont présentées par écrit à l'étudiant·e dès que toutes les informations sont connues par la responsable des stages de la haute école, que ce soit : sanctions éventuelles, stage de remédiation, prolongation d'études, indemnités.

Pour les étudiant·es en maturité spécialisée santé, l'interruption de stage entraîne des conséquences sur leur travail de maturité spécialisée. L'étudiant·e doit contacter son gymnase pour les connaître.

10. Enseignant·es du module :

Araujo Ana Margarida, Bernoulli Etienne, Chautems Carole, Correia De Oliveira Dominique, Di Nuzzo Stauffer Vanessa, Gué Peterson, Henneman Cécile, Kazemi Laure-Isabelle, Laforge Marine, Lilla Déborah, Louis Anne, Luisier Anne-Claude, Munene Christelle, Pegito Irene, Pellaux Victoria, Rattin Francis, Zobrist Rehane, et intervenant.es externes issu.es des milieux de pratique.

11. Références

- Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). (14 septembre 2020). *Directive sur la formation en année propédeutique santé*.
- HES-SO – domaine santé. (25 février 2011). *Plan d'études cadres Modules Complémentaires Santé*
- Direction Générale de l'Enseignement Postobligatoire (DGEP). (2026). *Maturité Spécialisée Santé*.
[https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/dgep/dgep_fichiers_pdf/DGEP_brochure MSSA web.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/dgep/dgep_fichiers_pdf/DGEP_brochure_MSSA_web.pdf)

Critères d'appréciation des aptitudes personnelles ⁱ	Indicateurs	Commentaires	Acquis	
			OUI	NON
Capacité à s'engager concrètement dans les activités proposées	- Réalise les activités qui lui sont confiées de manière appropriée et responsable - Mobilise des connaissances en regard des problématiques de soins des personnes - Observe la personne - Restitue le résultat de ses observations - Respecte le droit des patients - Respecter les normes et les critères de qualité en vigueur dans l'institution			
Capacité à entrer en relation avec les personnes (patient·e, résident·e, enfant, parent, client·e, etc.)	- Entre en relation, en discussion avec les personnes - Initie l'échange verbal et favorise la dynamique interactionnelle - Adapte sa communication à la personne et à la situation - Tient compte de la dimension culturelle dans l'interaction - Ajuste la distance physique en fonction de la situation et de la personne			
Capacité à être à l'écoute des personnes (patient·e, résident·e, enfant, parent, client·e, etc.)	- Démonstre des attitudes d'écoute et des capacités d'empathie - Respecte les valeurs de la personne et adopte une posture de non-jugement - Mobilise les techniques de communication de base pour favoriser l'écoute active - Relaye les demandes des personnes aux professionnels - Est attentif à la dimension émotionnelle qu'implique la relation - S'appuie sur le verbal et le non-verbal pour ajuster ses interventions			

Critères d'appréciation des aptitudes personnelles	Indicateurs	Commentaires	Acquis	
			OUI	NON
Capacité à s'intégrer dans une équipe professionnelle	- Respecte les règles de fonctionnement de l'équipe - Prend en compte l'organisation et le déroulement du travail de l'équipe - S'implique dans les activités quotidiennes - S'initie au partage d'informations orales et écrites - Participe aux colloques - Décrit les fonctions des différents professionnels - Décrit les enjeux du travail en équipe - Nomme les outils facilitant le travail en équipe			
Capacité à exprimer ses opinions et ses idées	- Exprime ses opinions en s'appuyant sur des connaissances professionnelles et dans le respect de ses interlocuteurs - S'exprime de manière claire, structurée			
Capacité à faire preuve de curiosité, se questionner, questionner ses collègues	- Pose des questions à propos des situations rencontrées - Interroge les différents professionnels - Prend du temps pour effectuer les recherches nécessaires - Identifie ses forces et ses faiblesses dans ses apprentissages			

ⁱ Dispositions d'application du Règlement d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO relatives à l'évaluation des aptitudes personnelles du 21 octobre 2011